



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À S.E. M. GILBERT RAMEZ CHAGOURY,
NOUVEL AMBASSADEUR DE SAINTE-LUCIE
PRÈS LE SAINT-SIÈGE À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION
DES LETTRES DE CRÉANCE***

Jeudi 1 décembre 2005

Votre Excellence,

C'est avec plaisir que je vous accueille au Vatican aujourd'hui et que j'accepte les Lettres de Créance qui vous nomment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sainte-Lucie près le Saint-Siège. Je vous demande de bien vouloir transmettre au Gouverneur général, Mme Pearllette Louisy, et au Premier ministre, M. Kenny Anthony, mes remerciements pour leurs vœux. J'y répons avec joie en offrant en retour au gouvernement et au peuple de Sainte-Lucie l'assurance de mes prières pour la prospérité de la nation.

Les relations diplomatiques de l'Eglise, entretenues de façon féconde avec votre pays depuis plus de vingt ans, forment une partie de sa mission au service de la Communauté internationale. Elles visent de façon spécifique à promouvoir la dignité de la personne humaine et à encourager la paix et l'harmonie entre les peuples du monde. Ces conditions essentielles pour le progrès en vue d'atteindre le développement intégral des personnes et des nations trouvent leur signification la plus profonde dans l'ordre moral établi par Dieu le Créateur, qui s'efforce de conduire tous les hommes et les femmes à la plénitude de sa vie. C'est pour cette raison que le Saint-Siège parle avec tant d'insistance et de ferveur du respect pour la dignité humaine et de l'importance fondamentale du soutien de la famille comme "cellule première et vitale de la société" (*Concile oecuménique Vatican II, Décret sur l'Apostolat des laïcs Apostolicam actuositatem, n. 11*).

Monsieur l'Ambassadeur, l'institution sacrée du mariage est vitale pour le bien-être de chaque nation, y compris Sainte-Lucie. Il s'agit du fondement indispensable de la vie familiale et de la

source première de la cohésion au sein des communautés. Face aux valeurs et aux tendances qui peuvent dévaluer et même miner le mariage, un effort déterminé est nécessaire de la part des Autorités civiles et religieuses, à travers un travail commun, afin de garantir la pleine promotion et la défense de la vie de famille stable et fidèle. En effet, toute espérance de renouveau de la société qui n'adhérerait pas au dessein de Dieu à l'égard du mariage et de la famille, est destinée à s'épuiser, car c'est là que se réalise en premier lieu la dignité donnée par Dieu de chaque personne et que l'on acquiert et nourrit l'estime de soi nécessaire pour bâtir des relations mûres et adultes (cf. Exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, n. 3).

L'engagement de votre gouvernement en vue de la diversification économique et du développement des infrastructures sociales offre, en particulier aux jeunes générations, un avenir de confiance et d'optimisme. A cet égard, la création d'opportunités éducatives est cruciale. Lorsque les écoles fonctionnent de façon professionnelle et sont pourvues de personnel intègre, une espérance est offerte à tous et en particulier aux jeunes. L'instruction religieuse fait partie intégrante de cette formation. La connaissance éclairée par la foi, loin de diviser les communautés, relie les personnes dans leur recherche commune de la vérité qui définit tout être humain comme celui qui vit de croyance (cf. *Fides et ratio*, n. 31). A cet égard, le principe de la liberté religieuse, lorsqu'il est appliqué au programme de l'instruction religieuse dans les écoles, doit inclure le droit d'enseigner le contenu de la foi catholique et de faciliter la participation à ses différentes pratiques (cf. Concile oecuménique Vatican II, déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanae*, n. 4).

L'aspect moral du développement économique authentique est également d'une importance fondamentale pour le bien-être et le progrès pacifique d'une nation. C'est ici qu'est satisfaite l'exigence de la justice (cf. *Sollicitudo Rei Socialis*, n. 10). Le droit à un travail digne, et à un niveau de vie acceptable, l'assurance d'une juste distribution des biens et des richesses et l'utilisation responsable des ressources naturelles dépendent toutes d'un concept de développement qui ne se limite pas seulement à satisfaire des nécessités matérielles. Au contraire, un tel concept doit également valoriser la dignité de la personne humaine - qui est le véritable objet de tout progrès - et mettre ainsi en valeur le bien commun de toute l'humanité. Tandis qu'un tel objectif exige assurément le soutien de toute la Communauté internationale, il est également vrai que l'on peut faire beaucoup au niveau des initiatives régionales. Cela exige que le nationalisme exacerbé soit mis de côté afin que la valeur profonde de la solidarité communautaire puisse trouver une expression dans les accords locaux qui conduisent à la coopération économique et sociale régionale.

Comme Votre Excellence l'a observé, l'Eglise qui est à Sainte-Lucie sert la nation de manière importante à travers son vaste apostolat dans le domaine éducatif et social. Fidèle à sa mission spirituelle et humanitaire, elle recherche activement à contribuer au progrès des peuples. Parmi les nombreuses initiatives dans lesquelles elle est engagée figure la lutte contre le trafic et la consommation de la drogue. La volonté de débarrasser le tissu social de cette menace insidieuse

qui engendre le crime et la violence et qui contribue à la destruction physique et morale de nombreuses personnes et familles, exige une ferme résolution politique, une coopération internationale, et le soutien de la communauté tout entière. J'encourage votre gouvernement dans ses efforts en vue d'affronter ce fléau et je vous assure qu'il peut compter sur le soutien total des fidèles catholiques.

Monsieur l'Ambassadeur, je suis certain que la mission que vous commencez aujourd'hui contribuera à renforcer les liens de compréhension et de coopération entre Sainte-Lucie et le Saint-Siège. Tandis que vous assumez vos nouvelles responsabilités, je vous assure que les divers bureaux de la Curie romaine sont prêts à vous assister dans l'accomplissement de vos fonctions. Sur vous et sur vos concitoyens, j'invoque une abondance de Bénédiction de Dieu tout-puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 2006 n.4 p.6, 7.*

© Copyright 2005 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana